

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 41

Séance du 23 avril 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36

Tous les délégués, sauf

M. HELMER E., Mme HITTLER, MM. WINLING, SCHLOSSER, ZINCK,
WITTMER, SIBLER, (excusés) qui étaient représentés respectivement par
MM. HELMER A., VOGEL, Mme WINCKEL, Mme FILSER, M. DUBOIS,
Mme GEMUND, M. ROTH
MM. ATZENHOFFER, MEYER-KUHN, HERRLE, NEUHARD, KOPF J. L.
-excusés-

DEL. N° 53 /2001

OBJET : DELEGATION D'ATTRIBUTIONS PERMANENTES AU PRESIDENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

a) de donner délégation permanente d'attribution au Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer pour :

- prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de service qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;*
- passer les contrats d'assurance ;*
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;*
- décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 30 000 F ;*
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires ;*
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 30 000 F ;*

b) d'autoriser le Président à donner délégation de ces attributions à un ou plusieurs Vice-Président(s).



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 24 avril 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL